

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
LUNDI 17 MARS 2025 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT SITUÉ
AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes Maire

M. Bianca Gagnon, conseillère : siège n° : 2
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère : siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller : siège n° : 6

M. Frédéric Lee, directeur général et greffier-trésorier

Absents :

M. Sylvain Deschênes, conseiller : siège n° : 1
M. Stéphane Deschênes, conseiller siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller : siège n° : 4

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h01.

Une personne assiste à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025
 4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
 5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes de février 2025
 - 6.3. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – compensation de base aux municipalités
 - 6.4. Présentation et adoption des états financiers de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour l'année 2024
 - 6.5. Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes municipales
 - 6.6. Dépôt des contrats de 25 000\$ et plus pour 2024
 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Demande d'aide financière pour la formation de pompiers
 8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Autorisation de paiement à 9310-1384 Inc.

- 8.2. Autorisation de demande de soumission pour l'achat de matériaux granulaires 2024
9. HYGIÈNE DU MILIEU
- 9.1. Autorisations de paiement à Aqua Ingenium
- 9.2. Acceptation de soumission pour analyse de vulnérabilité des puits d'alimentation du réseau d'eau potable
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1. Autorisation de demande de permis d'alcool pour le Marché public des Hauts-Plateaux dans le cadre de leurs activités 2025
- 10.2. Autorisation de tenue d'une collecte de fonds de type pont-payant du Club lions de Saint-Gabriel
- 10.3. Autorisation de paiement à Gagnon Image
- 10.4. Autorisation de demande de permis d'alcool pour les événements et la tenue du Festival Country-Western de Saint-Gabriel
- 10.5. Nomination du responsable et du représentant de la bibliothèque municipale
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 11.1. Avis de motion pour règlement #340-25 citant en immeuble patrimonial l'église de Saint-Gabriel-de-Rimouski sise au 350 rue Principale
- 11.2. Adoption du règlement #339-25 visant l'enlèvement et le remplacement des puisards situés à proximité des lacs, cours d'eau et milieux humides sur le territoire de Saint-Gabriel-de-Rimouski
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-03-026 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-027 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes : **Maire**

- Alliance de l'Est (Éolien) : Le maire a assisté à une rencontre au mois de mars. Il y a un intérêt pour gérer les barrages Mitis 1 et Mitis 2. Des négociations avec Hydro-Québec auront lieu;

- Matières résiduelles : le projet du site d'enfouissement de Saint-Moïse se rapproche de l'étape du BAPE;
- Le 1^{er} avril il y aura une rencontre concernant les plastiques agricoles à Sainte-Angèle.

M. Sylvain Deschênes, conseiller : siège n° : 1
Absent

Mme Bianca Gagnon, conseillère : siège n° : 2
Rien à signaler.

M. Stéphane Deschênes, conseiller : siège n° : 3
Absent

M. Guillaume Lavoie, conseiller : siège n° : 4
Absent

Mme Meggie Lévesque Parent, conseillère : siège n° : 5
Rien à signaler.

M. Waren Soucy, conseiller : siège n° : 6
Rien à signaler.

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Syndicat des producteurs forestiers du BSL : envoie à la municipalité son certificat de producteur forestier;

Fédération québécoise des Municipalités : nous informe que FQM assurances inc. est désormais notre nouveau cabinet de courtage;

Association forestière bas-laurentienne : indique que mai est le mois de l'arbre et des forêts et nous invite à commander des jeunes plans d'arbre;

MRC de La Mitis : approuve la demande 5 000\$ au PM-150 pour le Festival Country-Western;

Groupement Forestier Métis-Neigette inc. : invite un représentant municipal à la soirée du 50^e anniversaire le samedi 29 mars;

MRC de La Mitis : approuve la demande conjointe pour les gradins au montant de 80 000\$;

ÉCO Mitis : nous invite à participer au nettoyage des berges, des sentiers et fossés en bordure de routes de La Mitis;

MAMH : informe la municipalité que le règlement d'emprunt 338-24 a été approuvé;

MAMH : dans la foulée des tarifs douaniers américains, la ministre Laforest demande de favoriser l'achat québécois;

Société québécoise des infrastructures : l'entente de location d'une partie de nos locaux au MTQ a été approuvée;

Promotion Saint-Gabriel : demande à la municipalité de contribuer au Jardin communautaire via le fonds PM-150;

Promotion Saint-Gabriel : nous demande d'identifier un numéro d'urgence;

Municipalité de Baie-des-Sables : nous envoie une résolution concernant l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée;

STTP : donne de l'information à la municipalité sur l'examen de Postes Canada dans le cadre de la Commission d'enquête sur les relations de travail.

25-03-028 6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 28 février 2025 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggy Lévesque Parent

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 28 février 2025 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #25633 à 25646	20 837.15\$
Dépôt direct # 500704 à 500741	51 889.43\$
Prélèvements #3985 à 4021	76 935.75 \$
Salaires élus (fév)	2 808.17\$
Salaire employés (19/01 au 15/02/25)	32 865.23\$
Total	185 335.73\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-029 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER FÉVRIER 2025

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 28 février 2025 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-030 6.3- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports a versé une compensation de 203 455\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a effectué des dépenses pour l'entretien d'hiver de 312 589\$ et de 518 597\$ pour le reste de l'année en voirie;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-031 6.4 – PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE les états financiers 2024 sont présentés et déposés par monsieur Benoît Roussel de la firme Mallette.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE les états financiers 2024 de la Municipalité de Saint-Gabriel soient acceptés tels que déposés par la firme comptable Malette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-032 6.5- VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

Le greffier-trésorier monsieur Frédéric Lee dépose la liste des propriétés ayant des soldes de taxes pour l'année 2023,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggy Lévesque Parent

QUE le conseil municipal mandate monsieur Frédéric Lee pour transmettre, avant le 20 mars 2025, au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente;

QUE seulement les comptes en souffrances ayant un solde de 300\$ et plus soient envoyés à la MRC;

QUE le directeur général et greffier-trésorier Frédéric Lee est nommé pour représenter la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski lors de la vente pour taxes du 12 juin 2025 et qu'en son absence, madame Marie-Josée Dubé puisse le remplacer.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6- DÉPÔT DES CONTRATS DE 25 000\$ ET PLUS POUR 2024

Le greffier-trésorier monsieur Frédéric Lee dépose la liste des fournisseurs ayant totalisés des achats supérieurs à 25 000\$ pour l'année 2024.

La liste est jointe à ce procès-verbal.

2025-03-33

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Mitis en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggy Lévesque Parent

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Mitis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-034

8.1 – AUTORISATION DE PAIEMENT À 9310-1384 INC.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski doit effectuer annuellement des opérations de rechargement de ses voies non-pavées;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture # 000720 à 9310-1384 inc. au montant de 28 092.98\$ taxes incluses pour l'achat de matériaux granulaires;

QUE l'autre moitié de cette somme soit imputée au compte # 02-32000-621 (achat pierre et gravier).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-035

8.2- AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES 2025

Madame Bianca Gagnon se retire des délibérations

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des travaux de rehaussement sur ses chemins en 2025;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggy Lévesque Parent

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le directeur général Frédéric Lee à demander des soumissions sous invitation pour l'achat de matériaux granulaires de type 0-3/4, 0-1/2 et tuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-036

9.1- AUTORISATIONS DE PAIEMENT À AQUA INGENIUM

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, par la résolution 24-09-145, a octroyé via un appel d'offres un contrat d'ingénierie à Aqua Ingenium pour les plans et devis de la réfection des conduites d'eau du secteur ouest de la municipalité;

ATTENDU QUE la première version des plans et devis a été livrée;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement des factures suivantes :

#8493	6 576.57\$ taxes incluses
#8008	17 618.77\$ taxes incluses
#5855	4 198.32\$ taxes incluses

QUE ces paiements soient imputés au projet de la TECQ 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-037

9.2- ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES PUITS D'ALIMENTATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, adopté en juillet 2014, impose des obligations aux responsables des prélèvements d'eau visés, dont celle de réaliser l'analyse de la vulnérabilité de leur site de prélèvement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a demandé à deux firmes des soumissions pour effectuer cette tâche et que les résultats sont :

Akifer	21 600\$ avant taxes applicables
LCL	16 575\$ avant taxes applicables

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggy Lévesque Parent

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie le contrat d'analyse de la vulnérabilité des sites de prélèvement d'eau potable à LCL de Granby au montant de 16 575\$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-038

10.1 - AUTORISATION DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL POUR LE MARCHÉ PUBLIC DES HAUTS-PLATEAUX DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITÉS 2025

ATTENDU QUE le Marché public des Hauts-Plateaux tiendra un marché printanier le 23 mars 2025 au Centre polyvalent ainsi qu'un calendrier d'activités régulières aux dates suivantes :

19-26 juin 2025,
3-10-17-24-31 juillet 2025,
7-14-21-28 août 2025,
4-11-18 septembre 2025,
14 décembre 2025

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise la vente et la consommation d'alcool lors du marché printanier du 23 mars 2025 au Centre Polyvalent situé au 103 rue Leblanc ainsi que pour les activités régulières des 19-26 juin, 3-10-17-24-31 juillet, 7-14-21-28 août, 4-11-18 septembre et 14 décembre 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-039 10.2 - AUTORISATION D'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT « PONT-PAYANT » DU CLUB LIONS DE SAINT-GABRIEL

ATTENDU QUE le Club Lions de Saint-Gabriel tiendra une activité de type pont-payant le 1^{er} septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise la tenue d'une collecte de fonds de type pont-payant lundi le 1^{er} septembre 2025 à l'intersection des rues Pelletier Nord et Sud et de la rue Principale par le Club Lions de Saint-Gabriel.

QUE cette autorisation ne dispense pas l'organisme à demander une autorisation auprès du Ministère des Transports du Québec pour la tenue de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-040 10.3 - AUTORISATION DE PAIEMENT À GAGNON IMAGE

ATTENDU QUE les joueurs et joueuses du hockey mineur des Hauts-Plateaux nécessitaient des chandails de hockey pour la pratique de leurs activités ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer la facture 124436 au montant de 5 227.91\$ taxes incluses à Gagnon Image;

QUE cette somme soit imputée en partie aux activités de financement du hockey mineur et au compte 02-70130-634 (fournitures hockey mineur).

25-03-041 10.4 – AUTORISATION DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL POUR LES ÉVÉNEMENTS ET LA TENUE DU FESTIVAL COUNTRY-WESTERN DE SAINT-GABRIEL

ATTENDU QUE l'organisme le Festival Country-Western de Saint-Gabriel tiendra ses activités du 8 au 17 août 2025 inclusivement;

ATTENDU QU'une activité pré-festival se tiendra le 29 mars 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise la vente et la consommation d'alcool lors de l'activité du 29 mars 2025 au Centre Polyvalent situé au 103 rue Leblanc ainsi que pour la tenue de l'entièreté du festival du 8 au 17 août 2025 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-042 10.5 – NOMINATION DU RESPONSABLE ET DU REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggy Lévesque Parent

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski nomme madame Chantal Proulx à titre de responsable de la bibliothèque municipale;

QUE le conseil municipal nomme madame Bianca Gagnon à titre de représentante de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent;

QUE la présente résolution rescinde toutes résolutions antérieures concernant la nomination d'une responsable et d'une représentante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1 – AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT #340-25 CITANT EN IMMEUBLE PATRIMONIAL L'ÉGLISE DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI SISE AU 350 RUE PRINCIPALE

Avis de motion est donné par monsieur Waren Soucy qu'à une séance ultérieure le règlement #340-25 citant en immeuble patrimonial l'église de Saint-Gabriel-de-Rimouski sise au 350 rue Principale sera adopté.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

25-03-043 11.2 - ADOPTION DU RÈGLEMENT #339-25 VISANT L'ENLÈVEMENT ET LE REMPLACEMENT DES PUISARDS SITUÉS À PROXIMITÉ DES LACS, COURS D'EAU ET MILIEUX HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 3 février 2025 et que le dépôt du projet de règlement #339-25 visant l'enlèvement et le remplacement des puisards situés à proximité des lacs, cours d'eau et milieux humides sur le territoire de Saint-Gabriel-de-Rimouski a été effectué lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

QUE le règlement #339-25 visant l'enlèvement et le remplacement des puisards situés à proximité des lacs, cours d'eau et milieux humides sur le territoire de Saint-Gabriel-de-Rimouski soit adopté.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-03-044

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

DE lever l'assemblée il est 20h37

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire